

- CHAP. 3.—ÉTATS-UNIS, Commerce avec ces États.—Il continuait 36 G. 3. c. 7, au 1^{er} Janvier, 1804, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 4.—APPRENTIFS, DOMESTIQUES, &c.—Il continuait 42 G. 3. c. 11, au 1^{er} Janvier, 1807, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 5.—ÉLECTIONS, OFFICIERS RAPORTEURS.—La Sect. I continuait 40 G. 3. c. 1, au 1^{er} Janvier, 1807, et jusqu'à la fin de la Session prochaine. La Sect. II n'était pas limitée quant à sa durée, mais l'Acte 47 G. 3. c. 16, déclare que les deux Actes devaient expirer à la fin de la Session d'alors, et substituait d'autres dispositions ;—et l'objet de cet Acte paraît accompli, ou l'Acte est Expiré.
- CHAP. 6.—MAÎTRES DE POSTE.—Il continuait 39 G. 3. c. 8, et 42 G. 3. c. 9, au 1^{er} Janvier, 1806, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.

43 GEO. III.—(2^e Sess.)—4^e Sess. 3^e Parlt.—(*R. S. Milnes.*)

- CHAP. 1.—TRAHISON, SÉDITION, &c. 11^e Août, 1803.—T. Devait demeurer en force, au 1^{er} Janvier, 1804, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine ;—continué par 44 G. 3. c. 2, au 1^{er} Janvier, 1805, et jusqu'à la fin, &c.—et par 45 G. 3. c. 1, au 1^{er} Janvier, 1806, et jusqu'à la fin, &c.—et par 46 G. 3. c. 1, au 1^{er} Janvier, 1807, et jusqu'à la fin, &c.—et par 47 G. 3. c. 2, au 1^{er} Janvier, 1808, et jusqu'à la fin, &c.—et par 48 G. 3. c. 2, au 1^{er} Janvier, 1809, et jusqu'à la fin, &c.—et par 49 G. 3. c. 1, au 1^{er} Janvier, 1810, et jusqu'à la fin, &c.—et par 50 G. 3. c. 2, au 1^{er} Janvier 1811, et jusqu'à la fin, &c.—et amendé par 51 G. 3. c. 7, et continué tel qu'amendé au 1^{er} Janvier, 1812, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine, à laquelle époque il a Expiré.
- CHAP. 2.—ÉTRANGERS.—T. Devait demeurer en force jusqu'au 1^{er} Janvier, 1804. Continué par 44 G. 3. c. 1. au 1^{er} Janvier, 1805, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine ;—et par 45 G. 3. c. 4, au 1^{er} Janvier, 1806, et jusqu'à la fin, &c.—et par 46 G. 3. c. 5, au 1^{er} Janvier, 1807, et jusqu'à la fin, &c. ; et amendé par 47 G. 3. c. 11, et continué tel qu'amendé au 1^{er} Janvier, 1808, et jusqu'à la fin, &c. ; et amendé par 48 G. 3. c. 1, et continué tel qu'amendé, au 1^{er} Janvier, 1809, et jusqu'à la fin, &c. ; et les deux Actes continués par 49 G. 3. c. 4, au 1^{er} Janvier, 1810, et jusqu'à la fin, &c.—à laquelle époque ils ont Expirés.
- CHAP. 3 ?—CHEVREFILS, P. J. pour le secourir.—Acte privé non imprimé.—Objet accompli ?
- CHAP. 4 ?—ACTES DE LA LÉGISLATURE, leur publication.—P. Mais—Q :—Est-il applicable aux Actes du Parlement du Canada ? Voyez 34 G. 3. c. 1, qui se trouve dans le même cas.

44 GEO. III.—5^e Sess. 3^e Parlt. (*Sir R. S. Milnes.*)

- CHAP. 1.—ÉTRANGERS.—2^e Mai, 1804.—Il continuait 43 G. 3. (2^e Sess.) c. 2, au 1^{er} Janvier, 1805, et de là jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.
- CHAP. 2.—TRAHISON, SÉDITION.—Il continuait 43 G. 3. (2^e Sess.) c. 1, au 1^{er} Janvier, 1805, et jusqu'à la fin de la Session alors prochaine.—Objet accompli.